



L'association Saint Palais Environnement a pour objectif de regrouper tous les habitants, résidents et estivants de Saint-Palais sur Mer, en vue de :

- *Défendre Saint-Palais sur Mer, ses plages, ses eaux de baignades, ses rivages, et sa forêt,*
- *Intervenir auprès des pouvoirs publics pour faire assurer la protection du patrimoine de la commune et de ses habitants et agir pour la suppression de toutes les nuisances.*

Saint Palais Environnement est une association apolitique, animée uniquement par des Saint-Palaisiens soucieux de protéger leur environnement et leur cadre de vie.

Association Saint Palais Environnement

55 rue des Combattants d'AFN
17420 Saint-Palais sur Mer

✉ saint.palais.environnement@gmail.com

Notre référence : GID 2021-01

Saint-Palais sur Mer, le 19 février 2021

Monsieur Stéphane DURAND journaliste à SUD OUEST
Monsieur Julien DURESSAY Conseiller municipal de Royan, délégué aux plages
Monsieur François LOUSTEAU Vice-président de l'association Estuaire pour Tous
Journal la Côte de Beauté

Objet : Article Sud-Ouest du 4 février 2021
Article de la Côte de Beauté n°170

« *La pollution de 2018 reste un mystère* »
« *Aucune pollution avérée en amont de l'estuaire* »

Copies :

Monsieur le Président de la CARA
Monsieur le Maire de Royan
Monsieur le Maire de Saint-Palais

Messieurs,

Dans l'article intitulé « *La pollution de 2018 reste un mystère* » (Annexe 1), M. Julien DURESSAY conclu « *...On ne sait pas ce qui s'est passé et je pense qu'on ne le saura jamais* » et dans l'article « *Aucune pollution avérée en amont de l'estuaire.* » (Annexe 2), le journaliste écrit « *... La source de dégradation des eaux de baignade reste une énigme.* ».

Alors que l'hypothèse de rejets de la station d'épuration de Saint-Palais à marée montante était la plus vraisemblable et facile à infirmer ou à confirmer, l'association Saint-Palais Environnement (**SPE**) a trouvé surprenant que l'on privilégie et médiatise l'hypothèse d'une pollution située en amont des plages du Pays Royannais. Le 25 mai 2019, **SPE** écrivait aux Maires du Pays Royannais « *Sans préjuger des causes à l'origine de ces dégradations, l'hypothèse de pollutions trouvant leurs origines dans le système d'assainissement ne peut être écartée.* ».

Afin d'étayer cette hypothèse, **SPE** a demandé officiellement à la CARA, la communication d'informations relatives au fonctionnement du système d'assainissement pendant la saison estivale 2018. Sur la base de ces informations, **SPE** a pu mettre en évidence l'existence de **nombreux rejets non autorisés** effectués à marée montante (Annexe 3). Ces rejets non autorisés sont la conséquence de la **saturation de la station d'épuration de Saint-Palais**.

En effet, lorsque la station d'épuration est saturée (la quantité d'eaux usées à traiter est supérieure à la capacité d'épuration de la station) :

- Ses performances d'épuration sont dégradées, les eaux traitées restent polluées (le taux de matière en suspension reste trop élevé) ;
- Dans ces conditions, la désinfection aux ultraviolets devient inefficace (E. Coli et Entérocoques ne sont pas détruits) ;
- Les bassins à marée débordent ;
- Les effluents sont alors rejetés à marée montante et sous l'effet combiné du courant de marée et des vents dominants, polluent les plages du Pays Royannais situées en amont de la station d'épuration (Annexe 4).

Afin de **revenir à des rejets en mer compatibles avec une bonne qualité des eaux de baignade**, il est indispensable que les rejets en mer se fassent uniquement vers le large, donc uniquement à marée descendante et donc de **revenir** à des rejets effectués entre 1,5 heures et 5,5 heures après la Pleine Mer (**PM+1,5h - PM+5,5h**).

Cela implique de **soulager la station d'épuration de Saint-Palais**, en la réservant aux seules stations balnéaires (Les Mathes, Saint-Palais, Vaux, Royan) et en créant de **nouvelles stations d'épurations écologiques** adaptées à l'environnement des communes rurales et ostréicoles voisines.

Nous vous prions d'accepter, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Pour **Saint Palais Environnement**,
Le Président,
Gilbert DEPAEPE

RAPPELS :

- Le 3 juillet 2017, dans le cadre de la révision du schéma Directeur (2018-2030), le cabinet IRH préconisait déjà la création d'une nouvelle station d'épuration dans le secteur Saujon-Médis pour soulager celle de Saint-Palais, **cette préconisation n'a pas été retenue par la CARA ?**

Pour donner suite à cette décision, les 3 associations de protection de l'environnement de Vaux et de Saint-Palais ont adressé **une lettre ouverte aux élus de la CARA** pour les alerter « *La concentration sur Saint-Palais des rejets en mer des eaux usées d'une population équivalente à 227 000 habitants constitue une épée de Damoclès pour Saint-Palais et les stations balnéaires situées à proximité.* »

- En octobre 2019, la demande d'autorisation du système d'assainissement instruite par la CARA reposait sur une modélisation des rejets en mer réalisée par ARTELIA. Cette demande concluait :

« *Les résultats de la modélisation montrent qu'en situation normale, les rejets des stations d'épuration n'induisent aucune incidence conduisant à une dégradation de la qualité des eaux de baignade sur les plages situées à proximité du rejet.* » ... « *Le milieu n'est donc pas impacté par le rejet des deux stations d'épuration.* »

Or, il apparaît que la principale hypothèse de cette modélisation repose sur **la totalité des rejets réalisés vers le large ?**

Hypothèse **sans rapport avec la réalité constatée en 2018 : 63%** (Annexe 3).

- ✓ Le 8 octobre 2019, SPE alertait le Commissaire Enquêteur sur ce scénario irréaliste, de nature à abuser le public et les décisionnaires.
- ✓ Le 18 novembre 2019, la CARA écrivait au Commissaire Enquêteur, en évoquant les associations de protection de l'environnement du Pays Royannais « *La CARA fait l'objet de campagnes de désinformation, souvent à caractère polémique, autour de l'assainissement ...* ».
- ✓ Le 6 décembre 2019, le Commissaire Enquêteur émettait un « Avis Favorable » à la demande d'autorisation du système d'assainissement actuel... ?

Annexe 1

SUD OUEST du 4 février 2021

La pollution de 2018 reste un mystère

LITTORAL ROYANNAIS La dégradation de la qualité des eaux de baignade avait entraîné la perte du label Pavillon bleu pour de nombreuses plages

La dégradation de la qualité des eaux de baignade, constatée à l'été 2018 sur le littoral royannais, a eu des conséquences avec la disparition du Pavillon bleu sur beaucoup de plages du littoral. À Royan, seule la plage du Chay est étrangement passée entre les gouttes.

Or, ce label environnemental et touristique international est un gage de qualité, surtout pour les touristes étrangers. D'où l'importance de pouvoir récupérer ces Pavillons le plus vite possible. La commune du Verdon, en face de Royan, avait également été touchée. « On sait qu'une pollution arrive de l'estuaire et qu'elle se dilue

chez nous, mais on ne sait pas d'où elle vient. Est-elle d'origine animale ou humaine ? Vient-elle du port de Bordeaux ou d'un autre endroit ? » Les maires des stations balnéaires avaient tiré la sonnette d'alarme et tenté de sensibiliser le préfet de région au problème.

Une étude du Département

« Le phénomène n'a rien à voir avec les fermetures de baignades temporaires et souvent préventives observées sur les plages du littoral royannais et généralement causées par des orages. Là, on est sur un problème plus profond. Quelque chose dégrade nos eaux

de baignade. Maintenant, il faut savoir ce que c'est pour y remédier », indiquait alors le maire de Saint-Georges-de-Didonne, Jean-Marc Bouffard.

Le Conseil départemental a depuis financé une étude pour tenter de lever le voile sur ce mystère. Étude qui n'a pas apporté de réponses. « Ce phénomène de dégradation n'a plus été constaté. Que ce soit à l'été 2019 ou à l'été 2020. On ne sait pas ce qui s'est passé et je pense qu'on ne le saura jamais », avance Julien Duressay, le conseiller municipal royannais délégué aux plages. Le Smidest (Syndicat mixte pour le développement



La plage de Foncillon, à Royan, fait partie de celles qui ont perdu le Pavillon bleu lors de cet épisode de 2018. PHOTO ARCHIVES « S. O. »

de l'estuaire de la Gironde), qui aurait pu être saisi pour intervenir, n'a donc, quant à lui, jamais dilu-

genté d'enquête. L'affaire est, pour l'instant, classée. **S. D.**

Annexe 2

La Côte de Beauté n°170 Février-Mars 2021

Aucune pollution avérée en amont de l'estuaire

Au-delà de cette cartographie actualisée persiste toutefois un sérieux problème. La source de dégradation des eaux reste une énigme. L'étude bactériologique missionnée par le Conseil départemental de la Charente-Maritime n'a pas permis d'établir l'origine des contaminations observées sur certaines plages de la Côte de Beauté. La lecture des analyses effectuées entre Saint-Palais et Vitrezay, au large des côtes, semble donc écarter l'hypothèse d'une pollution provenant de l'amont de l'estuaire. D'où la forte probabilité, désormais, d'une dégradation très localisée. Au moins, l'étau se resserre.

Annexe 3

SAISON 2018 : Rejets de la station d'épuration de Saint-Palais

Rejets SAISON 2018	m3	%	Impact potentiel des rejets sur les eaux de baignade
Rejets autorisés à marée descendante (PM+1,5h et PM+5,5)	1 156 614	62,9%	Les rejets se font vers le large, à marée descendante, le risque de pollutions des eaux de baignade est inexistant.
Rejets autorisés en début de marée montante (PM+0,5h et PM+1,5h)	656 333	35,7%	Les rejets se font en <u>fin de marée montante</u> en direction des plages de Saint-Palais (Platin, Centre, Nauzan). En cas de saturation de la station d'épuration (fréquentation estivale, épisodes pluvieux), il existe un risque de pollution des eaux de baignade de Saint-Palais à marée haute (PM).
Rejets non autorisés	26 186	1,4%	Suite à la saturation du système d'assainissement (fréquentation estivale, épisodes pluvieux), la station d'épuration est saturée, les bassins à marée débordent, les unités de désinfection (UV) sont inefficaces, toutes les plages du Pays Royannais sont impactées.
Total	1 839 133		

Saison 2020 : Principaux rejets non autorisés (Marée montante)				
Pleine Mer (PM)	Début	Fin	Volume rejeté m3	Durée du rejet h:mm
mar 26/06/18 - 04:43	mar 26/06/18 - 10:52	11:36	2 867	0:43
ven 29/06/18 - 06:31	ven 29/06/18 - 15:42	16:29	3 133	0:47
jeu 09/08/18 - 16:15	jeu 09/08/18 - 15:14	20:56	22 800	5:42
ven 10/08/18 - 17:06	ven 10/08/18 - 16:42	17:06	17 267	4:19
dim 12/08/18 - 18:42	dim 12/08/18 - 18:41	22:47	16 333	4:05
mer 15/08/18 - 21:01	mer 15/08/18 - 21:17	0:37	13 333	3:19
mer 22/08/18 - 15:40	mer 22/08/18 - 15:02	18:26	13 533	3:23
Autres rejets non autorisés				

Rejets non autorisés		
Avant PM+0,5h h:mm	Après PM+5,5h h:mm	Volume rejetée m3
	0:43	2 867
	0:47	3 133
1:24		5 626
0:47		3 171
1:24		5 596
0:07		514
1:01		4 047
		1 233
		26 186

0h-9h m3	Rejets non autorisés pendant les heures de baignade		19h-24h m3
	9h-14h m3	14h-19h m3	
	2 867		
		3 133	
		1 700	3 926
		3 171	
		5 596	
		4 047	514
0	2 867	17 647	4 440

Annexe 3

SAISON 2018 : Pollution des plages du Pays Royannais

Entérocoques Intestinaux : Comparaison des relevés ARS 2017 et 2018

2017 Entérocoques Intestinaux	MATHES		Grande Cote	SAINT-PALAIS			VAUX	ROYAN					
	Palmyre	Cordouan		Puits de l'Auture	Platin	Conche		Nauzan	Pontailiac	Pigeonnier	Chay	Foncillon	Grande Conche
06/06/2017	46	77	15		61	61	15	15		15		15	
12/06/2017									15		15		
26/06/2017	15	15	15		15	15	15	15		15		15	
30/06/2017									94		30	15	
03/07/2017	15		15		15	15	15	15	15		15		
12/07/2017	15	15						15		15	15	15	
13/07/2017			15		15	15	15						
21/07/2017	15		15		15	15	15	15	15		15	15	
26/07/2017	15	15	15			15	15	15		15	15	15	
31/07/2017	15		15		15	15	15	15	15		15	15	
11/08/2017	15	15	15		15	15	15	15		15	15	15	
18/08/2017	15				15	30	46	15	15		15		
22/08/2017		15	15		15	15		15		15	15	15	
01/09/2017	15		15		15		15	15			125	15	
04/09/2017						77		15			15		
Percentile 90	18	46	15	Puits de l'Auture	20	61	18	15	55	15	29	15	15

2018 Entérocoques Intestinaux	MATHES		Grande Cote	SAINT-PALAIS			VAUX	ROYAN					Pluvio. en mm
	Palmyre	Cordouan		Puits de l'Auture	Platin	Conche		Nauzan	Pontailiac	Pigeonnier	Chay	Foncillon	
18/06/2018	15	127	15		15	15		15	30	15	15	15	0
20/06/2018							15						0
06/07/2018	15	15	94		127	161	15	212	144	158	228	144	0
09/07/2018			46		77	77	195	77		94	94	179	0
10/07/2018	61												0
11/07/2018						77	77	197			161		0
15/07/2018													14
17/07/2018	30	61	15		77	309	127	312	332		568	397	0
20/07/2018											179	94	0
23/07/2018	77		46		77	94	61	94		46	30	94	0
27/07/2018						109							0
01/08/2018	15	15	15		161	94	15	197	46		197	144	0
06/08/2018	15		15		30	30	46	94		15	110	15	0
08/08/2018													21
13/08/2018			77		61	307	371	434	94		253	292	0
14/08/2018	15	30											0
20/08/2018	15												0
21/08/2018						61		15			15		0
22/08/2018			15		15	15		15		77	30	30	0
27/08/2018						30							0
28/08/2018	15	15											21
29/08/2018			15		15								0
Percentile 90	63	94	79	Puits de l'Auture	130	278	230	312	257	126	251	303	226

